

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 28 mai 2020

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	13

L'an deux mille vingt, le 28 mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au foyer, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
GUINDT Philippe
VIEIRA Christophe
PEREIRA Julien
REUTER Olivier

IMMER Alain
DEBAILLEUL Delphine
MENEHIN Gaël
OGER Isabelle

SIVÉC Jean
THILL Céline
VALANCE Bénédicte
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS :

BRUN Jérôme

MARQUET Bénédicte

Procuration de Jérôme BRUN à Philippe GUINDT
Procuration de Bénédicte MARQUET à Philippe GAILLOT

Objet : 2020 - 485 Indemnités de fonction du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants
Le Conseil Municipal décide les indemnités brutes suivantes :

Pour le Maire : 20% de l'indice 1027 (Commune de 500 à 999 habitants)

Ces indemnités seront versées à compter du 23.05.2020, date d'installation du Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.
Beyren-lès-Sierck, le 04/06/2020
Le Maire :
Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/06/2020

Le Maire,

